

DOMAINE KAALOO

date :

593 chemin des Voyageurs

Chute-Saint-Philippe

(819)585-3538 Isabelle : (819)660-0333 Stéphane : (819)660-9331

Locateur :

Période:

REGLEMENTES DE LOCATION DE CHALET

Du chalet situé au : ***L'Hirondelle***
502 du Progrès
Chute-Saint-Philippe

- La balance de la location doit être payée au complet, deux semaines avant l'arrivée.
- **Vous êtes responsables** des bris, pertes et dommages aux biens et à la propriété dus à une mauvaise utilisation ou une négligence de votre part ou par vos invités.
- Un maximum de deux (2) personnes est admis pour le séjour.
- Des frais de \$25.00 par personnes, par nuitées sera exigé pour des personnes supplémentaires.
- Vous ne devez pas utiliser la tête d'oreiller et cousin décoratif des lits (ensemble qui va avec la douillette). Vous avez pour chaque chambre des couvertures et oreiller supplémentaire à votre disposition dans les garde-robes.
- Vous ne pouvez pas apporter à l'extérieur les couvertures, coussin et oreiller du chalet.
- Il est possible de faire des feux à l'extérieur à l'endroit prévu à cet effet à moins d'avis contraire. Le bois qui vous est fournie est à votre usage exclusif pour la durer de votre séjour.
- Par respect pour le voisinage vous devez à compter de 23h respecter un couvre feux. (diminution du bruit.)
- Il est strictement interdit de faire des feux d'artifices.

Initiales _____

- Ne jamais utiliser le BBQ sur la véranda
- Aucun campeur (tente-roulotte, roulotte, tente, etc.) n'est admis sur le terrain, à moins d'avis contraire.
- Les animaux sont admis à la condition de les garder en laisse, de contrôler les jappements et de ramasser les excréments. Ils ne doivent pas monter sur les lits et les divans. Vous devez utiliser vos bols pour l'eau et la nourriture pour votre animal.
- Les ordures doivent être disposées dans les poubelles prévues à cet effet. Poubelle noire pour les ordures ménagères et poubelle verte pour les matières recyclables. Pour les reste de poissons, les disposer au congélateur et nous allons nous charger de les disposer aux ordures la journée de la collecte. Ainsi éviter les odeurs désagréables.
- ***Il est très important*** du côté gauche du chalet, sur la rivière, il y a un peu plus de courant ce qui est plus difficile de revenir avec la chaloupe et le pédalo. Avec le canot et le kayak il faut des bon bras mais c'est possible.
- Vous avez à votre disposition une chaloupe, un pédalo, un canot et un kayak. Vous ne devez jamais utiliser un de ces embarcations sans veste de flottaison individuelle non fournie. Il est important de respecter les règlements de sécurité nautique en vigueur. Laisser les embarcations propres à votre départ. Pour ce qui est du pédalo vous ne devez pas l'accoster sur la rive (sur le sable ou bord de l'eau) mais sur le quai, ainsi évité des bris couteux.
- Vous devez laisser les lieux propres à votre départ.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur du chalet
- Il est interdit de stationner sur le gazon. (Voiture, remorque, VTT)

J'accepte tous les règlements de la location du chalet.

Signature : _____ date : _____

Merci Bonnes Vacances

(Nous aurons une copie du règlement et à votre arriver, vous n'aurez qu'à le signer.